

Une population salariée majoritairement non cadre, peu qualifiée et positionnée sur les niveaux d'exécution de la CCN

■ Répartition des effectifs salariés selon la CSP⁽¹⁾

Catégories socioprofessionnelles	Hommes	Femmes	Population salariée totale
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	39%	16%	24%
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	25%	35%	32%
Employés administratifs d'entreprises	18%	41%	33%
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	5%	1%	2%
Autres catégories socioprofessionnelles	13%	7%	9%
Total	100%	100%	100%

Une proportion de cadres peu élevée

- Seuls 26% des effectifs sont cadres
- 44% des hommes sont cadres, soit plus du double que chez les femmes (17%)

■ Répartition des effectifs des cabinets < 50 salariés selon la grille des emplois de la convention collective (2)

Niveaux de la CCN	Hommes	Femmes	Total par niveau
N1 Direction	22%	6%	11%
N2 Conception et animation	15%	10%	12%
N3 Conception assistée	24%	21%	22%
N4 Exécution avec délégation	25%	41%	36%
N5 Exécution	14%	22%	19%
Total	100%	100%	100%

Des effectifs majoritairement concentrés sur les deux niveaux d'intervention les moins qualifiés

- Les niveaux N4 et N5 regroupent plus de la moitié des effectifs (55%), contre 23% pour les niveaux N1 et N2
- Les femmes sont faiblement représentées dans le niveau le plus élevé (N1 : 6% vs. 22% d'hommes), tandis que 63% d'entre elles se situent aux niveaux N4 et N5 (vs. 39% d'hommes)

■ Répartition des effectifs des cabinets < 50 salariés selon le niveau de formation initiale (2)

Niveaux de formation initiale	Hommes	Femmes	Total par niveau
BEP	4%	13%	10%
Bac	11%	21%	18%
Bac +2	26%	42%	37%
MSTCF (Bac +4)	5%	3%	4%
DECF (DCG - Bac +3)	14%	9%	11%
DESCF (DSCG - Bac +5)	24%	8%	12%
Ecole supérieure de commerce	6%	1%	3%
DESS / Master	10%	3%	5%
Total	100%	100%	100%

La majorité des effectifs (65%) a une formation de niveau Bac +2 et moins

- Un constat d'autant plus marqué chez les femmes (76% vs. 41% pour les hommes)
- Et qui se creuse dans les agglomérations <100 000 habitants (70% vs. 58% en région parisienne)
- Les 35% restant se situent au-delà de Bac +2 et sont essentiellement issus de formations comptables (27% de diplômés comptables et 8% d'écoles de commerce / masters)

Rappel : les experts-comptables indépendants n'apparaissent pas dans les chiffres

(1) Source : DADS 2007, Tab 24

(2) La Revue Française de Comptabilité - Le personnel des cabinets d'expertise comptable de 1 à 50 salariés, Étude 2006 de l'Observatoire Économique du CSOEC

La réforme de la formation de 2007 : pour une meilleure préparation de la jeune génération aux nouvelles exigences du métier

Les objectifs de la réforme

- Se conformer aux exigences de la **8ème directive européenne et aux normes de formation de l'IFAC*** :
 - renforcement des contenus en économie, en management, en finance et surtout en systèmes d'information de gestion
- Se conformer à la **réforme européenne LMD** :
 - un découpage du cursus en 3 parties avec une sortie professionnalisante à chaque niveau
- Amener les étudiants à **prendre de la hauteur par rapport à la technique**
 - Amener les étudiants à mieux **intégrer l'environnement de l'entreprise** dans la réflexion pour **mieux comprendre et conseiller leurs clients**
 - Amener les étudiants à **se mettre à l'écoute de son client**
 - Amener les étudiants à offrir des prestations à plus haute valeur ajoutée, notamment développer leur habilité à **interpréter les comptes et à les utiliser à des fins de gestion**, développer leur habilité à **conseiller les dirigeants**
- Sensibiliser plus fermement les étudiants à l'**éthique professionnelle** et à la **déontologie**
- Offrir aux étudiants une formation professionnelle qui leur permette d'**évoluer tout au long de leur vie professionnelle**

Les points marquants de la réforme

- Un **allongement des études** pour s'aligner sur le modèle européen et l'institution du DCG (Diplôme de comptabilité et de gestion) à Bac+3, du DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) à Bac+5
- Le cursus de formation a été réactualisé et prend désormais en compte les **nouvelles matières** attendus :
 - Les techniques de **développement commerciales**
 - Les **compétences managériales et le relationnel**
 - Les compétences en **langues étrangères** (essentiellement l'anglais)
 - Les **compétences informatiques** et la **formation aux systèmes d'information**
 - Les techniques de gestion financière
- Un **DSCG plus facilement accessible aux étudiants des autres filières universitaires (transversalité des master)**
- Une **professionnalisation** des étudiants avec l'introduction de **stages pratiques** en cabinet, 2 mois pour le DCG, 3 mois pour le DSCG
- L'introduction d'un **mémoire de recherche** pour le DSCG, en remplacement du rapport de stage

Les projets

La **création de 8 licences professionnelles** sur les métiers des cabinets qui devront **faciliter l'accès à l'emploi des jeunes** tout en répondant précisément aux attentes des cabinets en matière de formation technique.

Accessibles à Bac+2, elles devraient voir le jour à la **rentrée 2011**.

Les **8 options retenues** sont : La révision comptable, La comptabilité et la paye, Le secteur immobilier, Le contrôle de gestion, La fiscalité, La gestion de portefeuille clients d'expertise comptable, La comptabilité et la gestion des associations, Les comptabilités agricoles

Un **nouveau diplôme pour les commissaires aux comptes** devraient également voir le jour

La **réforme du DEC** (diplôme d'expertise comptable)
Mise en place prévue au 1 juillet 2010

Les nouveautés :

- Remplacement de l'**épreuve orale** par une épreuve écrite sur la déontologie de l'EC et du commissaire aux comptes
 - Publication d'un **programme** pour les épreuves
 - Réduction du temps alloué à l'épreuve d'audit (4 heures)
- Application de **notes éliminatoires** (10 pour le mémoire et 6 pour les deux épreuves écrites)